



## Litiges sur les noms de domaine

### **Le service de médiation de l'Afnic gagne du terrain et confirme son efficacité**

#### Chiffres clés 2025 :

168 demandes de médiation (+36,6 % vs. 2024)  
63 % des médiations ont abouti à un accord (+5 points vs. 2024)  
3 jours pour trouver un accord (vs. 4,5 jours en 2024)  
75 % des accords conclus sans contrepartie financière  
58 % des demandeurs sont des personnes morales

**Guyancourt, le 7 avril 2026** – L'Afnic, association en charge du .fr ainsi que de plusieurs autres extensions ultramarines et génériques, fait aujourd'hui le bilan de l'année 2025 de son service de médiation. Lancé en juillet 2023, ce service est venu compléter les procédures phares de résolution des litiges que sont SYRELI et PARL Expert de l'Afnic, avec un objectif bien spécifique : faciliter la résolution des litiges liés aux noms de domaine qui pourraient se régler à l'amiable.

Le bilan 2025 confirme que le service de médiation de l'Afnic, efficace, rapide et accessible, est un outil de plus en plus plébiscité pour y parvenir :

- **+36,6 % de demandes entre 2024 et 2025.** En 2025, l'Afnic a reçu 168 formulaires de demande de médiation, visant en majorité l'extension en .fr, avec une progression marquée vs. 2024 (123 demandes, soit une hausse de +36,6 %).
- **63 % des médiations ouvertes ont abouti à un accord.** L'efficacité du dispositif se confirme également dans le temps, puisque le taux d'accords trouvés grimpe de 5 points par rapport à 2024 (58 %).
- **3 jours ouvrés en moyenne pour trouver un accord.** La médiation se distingue également par sa rapidité, puisque les parties sont parvenues à une solution en 3 jours ouvrés en moyenne, plus vite qu'en 2024 (4,5 jours).
- **75 % des accords sont conclus à titre gratuit.** La nature des accords illustre la pertinence du dispositif de résolution à l'amiable : dans trois quarts des cas, les parties trouvent en effet un terrain d'entente sans contrepartie financière.

Au-delà de ces indicateurs de performance, le bilan 2025 permet également de mieux comprendre le profil des parties ayant recours au service de médiation de l'Afnic :

- **58 % des demandeurs sont des personnes morales.** Le service de médiation est ainsi principalement mobilisé par des acteurs économiques, mais également des personnes physiques (25 %), ainsi que, dans une moindre mesure, des collectivités territoriales (7 %), des associations (5 %) et des établissements publics (4 %).
- En miroir, les titulaires présentent des profils plus équilibrés : 33 % de domaines, 28 % de personnes physiques et 25 % de personnes morales, auxquels s'ajoutent des prestataires web (12 %) et des concurrents du demandeur (2 %).

Fait notable, l'année 2025 a vu émerger un nouveau cas d'usage : une médiation initiée par un titulaire lui-même, dans une logique de clarification et de prévention des litiges. Cette évolution illustre l'appropriation progressive du dispositif par l'ensemble des parties prenantes.

Dans l'ensemble, ce bilan 2025 vient confirmer l'intérêt du service de médiation de l'Afnic, qui s'impose comme un outil efficace, rapide et gratuit, permettant de privilégier une résolution amiable des litiges avant tout recours à des procédures extrajudiciaires ou judiciaires.

### **À propos de l'Afnic**

L'Afnic est l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération. Elle est l'office d'enregistrement désigné par l'État pour la gestion des noms de domaine en .fr. Elle gère également les extensions ultramarines .re (Île de la Réunion), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Outre la gestion des extensions françaises de l'internet, le rôle de l'Afnic s'inscrit dans une mission d'intérêt général plus large, qui consiste à contribuer au quotidien, grâce aux efforts de ses équipes et de ses membres, à un internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté internet française joue un rôle de premier plan. Ainsi, l'Afnic, association à but non lucratif, s'engage à verser annuellement 11 % de son Chiffre d'Affaires lié aux activités du .fr à des actions d'intérêt général, en finançant notamment les actions de la [Fondation Afnic pour la Solidarité numérique](#).

L'Afnic est également l'opérateur technique de registre d'entreprises et collectivités ayant choisi d'avoir leur propre extension, telle que .paris, .bzh, .alsace, .corsica, .mma, .ovh, .leclerc ou .snf.

Fondée en 1997 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Afnic compte aujourd'hui plus de 90 collaborateurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr).

### **Contacts presse : Emphase RP**

Nathalie Riera – 06 82 83 34 20 – [nathalie.riera@emphase-rp.fr](mailto:nathalie.riera@emphase-rp.fr)

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – [erika.nardeux@emphase-rp.fr](mailto:erika.nardeux@emphase-rp.fr)

Hélène Gosset – 06 12 72 89 20 – [helene.gosset@emphase-rp.fr](mailto:helene.gosset@emphase-rp.fr)